

**[Texte]**

provided outside of Members' budgets. These elements are free within your budget. Then there is the question of the principal budget of \$86,600, and you recommended that... Well, actually what is happening is that it remains the same until August 4, 1984, even though the machinery portion has been removed. Your committee recommended that, as of August 4, 1984, the principal budget be increased from \$86,600 to \$103,000, as set out in the Lewis letter, plus the same percentage of increase that the regular staff of the House of Commons received on April 1, 1984.

Now, for the net effect. You are recommending a further increase of \$21,400, 25%. In the case of those Members with office equipment, the increase would be approximately 30%. On an annualized basis, the cost of this proposal is approximately \$6 million.

In addition to authorizing the initial expenditure of approximately \$4 million for office equipment, for the recruitment of four persons dedicated to equipment training and maintenance, and leaving intact the \$3,900 previously provided to each Member for that purpose, an economic increase of 5% was provided.

Now I just call the attention of Hon. Members to this, and I speak as an elected Member myself. We have gone through a restraint program of 6% and 5%. Coming out of this period, are you prepared to recommend increases of 25%, or thereabouts, at the termination of the restraint program? Is that what you want to implement? I suggest the Hon. Members may want to think about that.

**Mr. Lambert:** There is a wrong attitude on it.

**Mr. Speaker:** I am simply making an observation to Hon. Members in the context as I see it in trying to deal with the problem.

Now you recommended that a separate fund outside the principal budget be established by the House of Commons to cover long-term illnesses of Members' staff which will enable Members to hire permanent staff.

I want to make it quite clear I think this is a legitimate concern. Where a Member has someone on his staff who is subject to long-term illness, there is a major problem. In my letter to this committee, I indicated the concern I had. I wrote to you on March 22.

What I am concerned about is spelling out, and working out, a policy. How long should an employee work in a Member's office before becoming entitled to long-term disability benefits? I call to your attention the possibilities of abuse by taking someone on one month and putting him on long-term disability the next month. Employees taken on Members' staff are not subject to a health requirement. I simply call to your attention that this may be one of the implications of going to a disability policy.

**[Traduction]**

fonds qui ne sont pas tirés du budget des députés. Cela ne vous coûte donc rien à vous. Puis, eu égard au budget principal de 86,600\$, vous avez recommandé... En fait, le budget ne change pas jusqu'au 4 août 1984, même si les crédits consacrés aux machines ont été supprimés. Le Comité a recommandé qu'à partir du 4 août 1984, le budget principal passe de 86,600\$ à 103,000\$, comme le stipule la lettre de M. Lewis, total auquel on ajouterait le pourcentage d'augmentation dont bénéficie le personnel régulier de la Chambre des communes depuis le 1<sup>er</sup> avril 1984.

Quelles en seront les conséquences nettes? Vous recommandez une augmentation supplémentaire de 25 p. 100, soit de 21,400\$. Dans le cas des députés qui ont de l'équipement de bureau, l'augmentation serait d'environ 30 p. 100. Sur une base annuelle, votre proposition coûterait environ 6 millions de dollars.

Outre l'autorisation de dépenses initiales d'environ 4 millions de dollars pour de l'équipement de bureau et pour le recrutement de quatre personnes chargées de la formation et de l'entretien des machines, une augmentation de 5 p. 100 a été autorisée à ce chapitre, sans qu'on touche toutefois aux 3,900\$ de chaque député prévus à l'origine à ce même chapitre.

En tant que député moi-même élu, j'attire l'attention de mes honorables collègues sur ce fait. Nous venons de traverser un programme de restrictions de 6 et de 5 p. 100. À la fin de cette période de restrictions, êtes-vous vraiment disposés à recommander des augmentations de 25 p. 100 environ? Est-ce vraiment ce que vous cherchez? Puis-je suggérer à mes honorables collègues de bien y réfléchir?

**M. Lambert:** Il y a quelque chose qui ne va pas dans votre raisonnement.

**M. le Président:** Je fais tout simplement observer aux honorables députés quel est le contexte dans lequel nous devons résoudre notre problème.

Vous recommandez ensuite qu'un fonds distinct du budget principal soit établi par la Chambre des communes pour permettre aux députés d'embaucher du personnel permanent pendant la maladie de longue durée de leurs employés.

Je pense que c'est clairement une préoccupation légitime. Chaque fois qu'un employé d'un député tombe malade pendant une longue durée, cela lui crée de grandes difficultés. D'ailleurs, je vous ai expliqué quelle était ma position dans une lettre que je vous ai envoyée le 22 mars.

Ce qui m'inquiète, c'est l'élaboration d'une politique. Combien de temps un employé devrait-il travailler dans le cabinet d'un député avant d'avoir droit à des prestations d'incapacité de longue durée? Je vous ferai remarquer que des abus sont possibles: Quelqu'un pourrait travailler pendant un mois, puis bénéficier de prestations d'incapacité de longue durée le mois suivant. Les employés qui travaillent dans les cabinets de députés ne doivent pas au départ répondre à des critères de santé. Je tiens simplement à vous faire remarquer que c'est une chose qui pourrait se produire, si l'on décidait d'instaurer une politique sur l'incapacité au travail.